



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE

Actualité

ÉDITION RÉGULIÈRE / № 123 / Janvier 2026



Sainte-Cécile-de-Milton

Page 4 et 5: Urbanisme

Page 8: Camp de jour, recrutement

Page 9: Service d'intégration, CDJ

MOT du MAIRE



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En ce début d'année, je tiens d'abord à vous adresser, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères. Que 2026 vous apporte santé, bonheur et de beaux moments en famille et entre amis. Continuons ensemble à faire de notre municipalité un milieu de vie accueillant, dynamique et solidaire.

Plusieurs d'entre vous nous ont signalé des difficultés concernant la dernière collecte du recyclage. Soyez assurés que nous avons immédiatement communiqué la situation à la MRC, qui est responsable du service, afin que les correctifs nécessaires soient apportés. Nous suivons le dossier de près; n'hésitez pas à nous signaler toute problématique et nous vous remercions de votre collaboration.

Nous souhaitons également nous excuser pour l'ouverture tardive de notre patinoire. Les conditions météorologiques et certains imprévus ont repoussé le début de la saison. La bonne nouvelle est qu'elle est maintenant ouverte et prête à vous accueillir. J'espère que vous serez nombreux à en profiter et que dame Nature sera avec nous.

Nous profitons aussi de ce début d'année pour vous rappeler l'importance de l'implication citoyenne. Plusieurs activités et services municipaux reposent sur l'engagement de bénévoles, et nous avons toujours besoin de nouvelles personnes prêtes à donner un peu de leur temps. Si vous souhaitez contribuer à la vitalité de notre communauté, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Par ailleurs, nous invitons tous les résidents à s'inscrire à notre service de messages de masse, un outil essentiel pour recevoir rapidement les avis municipaux, les alertes et les informations importantes. Pour vous inscrire, il suffit de prendre contact avec nous; il nous fera plaisir de vous accompagner.

C'est avec tristesse que nous avons appris cette semaine le décès de M. Richard Pigeon. M. Qui a été conseiller pendant douze ans, de 2005 à 2017. En plus d'avoir été très impliqué dans sa communauté, il est l'un des artisans du parc des Générations. Nos condoléances à sa famille et à ses proches; nos pensées vous accompagnent.

MERCI RICHARD !

Vous êtes notre raison d'être.

Paul Sarrazin
Maire

INFORMATIONS

Compte de taxes 2026

Vous recevez votre compte de taxes au plus tard le 2 février.



PERCEPTION DES TAXES : Un seul exemplaire du compte de taxes vous sera envoyé.

Dates d'échéances des versements pour l'année 2026 :

1 ^{er} versement :	02 mars 2026	4 ^e versement :	06 juillet 2026
2 ^e versement :	13 avril 2026	5 ^e versement :	17 août 2026
3 ^e versement :	25 mai 2026	6 ^e versement :	28 septembre 2026

Les versements hors délai portent intérêt de 12 %.

AVIS DE RAPPEL :

Un avis de rappel sera envoyé dans la semaine suivant les versements 2, 4 et 6 et à la fin de l'année 2026 pour tous les matricules ayant un solde de 50 \$ ou plus au compte de taxes.

MODES DE PAIEMENT - TAXES MUNICIPALES :

Les comptes de taxes municipales peuvent être acquittés : par la poste par chèque (tenir compte du temps d'acheminement du courrier), via votre institution financière ainsi qu'à l'hôtel de ville, en argent comptant, par chèque ou par carte de débit. **N.B. Nous n'acceptons aucune carte de crédit.**

Les chèques postdatés seront encaissés aux dates prévues des versements.

ENVOI DES COMPTES DE TAXES PAR COURRIEL :

Si vous souhaitez recevoir votre compte de taxes 2027 par courriel, vous pouvez vous inscrire à ce service en nous adressant une demande écrite à l'adresse suivante : comptabilite@miltonqc.ca.

Il est important de noter que chaque propriétaire est responsable de se procurer son compte de taxes.



AMIBUS

Services en transport

- Adapté
- Collectif régional
- Incapacité temporaire
- Mesures d'urgence

450 375-2069
www.amibus.org
65 St-Jude S, local 4,
Granby

Licence de chien

L'enregistrement de votre chien se fait lors de l'adoption et à chaque début d'année, à l'hôtel de ville, au coût de 25 \$



Sainte-Cécile-de-Milton

URBANISME

Permis pour travaux et usage autre que résidentiel

Pour tous vos projets de construction, de rénovations, d'aménagement, ou pour exercer une activité autre que résidentielle, vous devez obtenir un permis ou un certificat auprès de la Municipalité, avant même de débuter les travaux ou l'activité. Votre projet ou votre usage doit être conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité et l'obtention d'un permis constitue le meilleur moyen de protéger votre investissement.

Il est illégal d'entamer des travaux de construction sans permis. Les travaux accomplis sans permis pourraient ne pas répondre aux normes et des corrections couteuses seront imposées pour se conformer.

Un immeuble non conforme pourrait être impossible à assurer ou à financer. Le contrevenant pourrait même faire face à des poursuites pour assurer le respect des normes.

Évitez les surprises et contactez le service de l'urbanisme :

450-378-1942 poste : 132

urbanisme@miltonqc.ca ou inspection@miltonqc.ca

Vos piscines et les nouvelle règles

Échéance pour se conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Le 19 septembre 2025, la ministre des Affaires municipales a annoncé son intention de reporter d'au moins un an l'échéance concernant la conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles à l'égard des installations qui étaient auparavant exemptées, c'est-à-dire les piscines installées avant le 22 juillet 2010.

Une modification réglementaire est en cours à cet effet. Le projet de règlement prévoit que l'échéance pour assurer la conformité des piscines construites avant 2010, qui étaient auparavant exemptées de l'application du Règlement, sera repoussée de deux ans. En plus d'accorder plus de temps aux citoyens pour planifier leurs travaux, ce report permettra de mieux répartir la demande auprès des entrepreneurs, tout en travaillant en collaboration avec les municipalités pour identifier des solutions pouvant faciliter l'application du Règlement. La nouvelle échéance sera donc fixée au 30 septembre 2027.

Cette prolongation ne s'applique qu'aux installations visées par l'échéance du 30 septembre 2025; toutes les autres doivent déjà être conformes.

Enfin, bien qu'un report soit proposé, la sécurité des piscines résidentielles demeure la priorité.

Aussi, les propriétaires sont invités à poursuivre la planification et la réalisation de leurs travaux afin de rendre leurs installations conformes.



URBANISME

Nouveau projet de règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

La Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (Loi 69) a été sanctionnée le 1er avril 2021, date d'entrée en vigueur.

Selon l'article 137 de cette loi, la municipalité doit adopter, avant le 1er avril 2026, et maintenir en vigueur un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce règlement prévoit notamment qu'elle peut établir des normes et prescrire des mesures à cet effet, en plus d'exiger des travaux et de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration de l'immeuble. Ce règlement doit minimalement viser les immeubles inscrits dans l'inventaire de la MRC et ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité.

Le règlement vise à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries, à préserver l'intégrité de leur structure et à forcer un propriétaire d'immeuble à les entretenir.

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire publique du 19 janvier 2026, le projet de règlement 680-2026, intitulé « Règlement 680-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, pour se conformer à la loi.

Par les normes et les mesures mises en vigueur, la Municipalité peut contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments patrimoniaux situés sur son territoire et forcer les propriétaires de bâtiment à les entretenir.

Nous vous invitons à consulter le projet de règlement au lien suivant :

<https://www.miltonqc.ca/municipalite/proces-verbaux/reglements-municipaux/> - Projets de règlements municipaux.

Opération de déneigement

Soyez coopératifs et indulgents avec nos déneigeurs. Chaque année, ils effectuent un travail important pour vous préparer les chemins. Ils sollicitent votre aide en faisant les bonnes choses qui les aideront :

- Dégager vos entrées des bacs de matières résiduelles;
- Stationner vos véhicules à l'intérieur de vos terrains;
- Protéger vos clôtures, votre boîte aux lettres ou toute autre équipement se trouvant dans l'emprise du chemin public ou proche de sa limite; et
- Ne pas dégager vos entrées et déposer votre neige sur les chemins publics.

Nous vous invitons à consulter le règlement sur notre page internet pour connaître vos responsabilités.

Tout est une question de bon tri!

En cette période de transition, quelques trucs et astuces :

Pour éviter de trop remplir son bac à ordures, il importe d'utiliser le bac brun pour :

- Restes de table
- Résidus de jardin
- Papier et carton souillés
- Litière (dans un sac en papier)

Le bac brun est vidé CHAQUE SEMAINE en été, Zéro odeur!

Et le **bac bleu** pour :

- Contenants
- Emballages
- Imprimés

Informations : www.genedejeter.com

Des questions? infocollectes@genedejeter.ca
ou 450 378-9976, #2231

Tout est une question de bon tri



Rappel!

Le bac roulant pour les ordures sera COLLECTÉ AUX 4 SEMAINES.

L'objectif est clair : réduire la quantité de matières résiduelles enfouies. L'équipe de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska est là pour accompagner chaque citoyen et citoyenne dans ce changement.



Collecte des bacs roulants d'ordures aux 4 semaines à partir de janvier 2026

Calendrier des collectes 2026

CO. BOSTER RECOLTEZ RECUPERER RECYCLER

CALENDRIER DES COLLECTES 2026

NOUVEAU ! Collecte des bacs roulants d'ordures tous les 4 semaines

Informations GENEDEJETER.COM 450 378-9976, poste 2231

Tout est une question de bon tri !









BROME YAMASKA

ÉVITEZ LA PELLE ET PRENEZ LE BUS !

PENSEZ AU CIRCUIT D'AUTOBUS INTERRÉGIONAL BROME-YAMASKA

Circuit d'autobus Brome-Yamaska

Une option toute désignée pour la fin de l'hiver!

Installez-vous confortablement et profitez du trajet entre Granby, Cowansville et Bromont!

Simple, pratique et économique.

Informations :

<https://haute-yamaska.ca/jhabite-ici/transport-collectif/circuit-brome-yamaska/>

VIE COMMUNAUTAIRE



NOUS RECRUTONS!

EMPLOIS D'ÉTÉ AU CAMP DE JOUR

Animateur ou accompagnateur

Tu dois avoir terminé ton secondaire 3 en juin 2026

Tu dois être dynamique, responsable, ponctuel, aimer les enfants et le travail d'équipe

Tu dois laisser aller ton imagination et ta créativité

Poste temps plein (32 à 40 heures) du 29 juin au 14 août



Aide-animateur



Tu dois avoir terminé ton secondaire 2 en juin 2026

Tu dois avoir le désir d'apprendre

Poste à temps partiel (9 à 16 heures) du 29 juin au 14 août

Horaire de jour entre 6h45 et 18h00



Envie ton C.V.

viecommunautaire@miltonqc.ca

Sainte-Cécile-de-Milton

Le masculin est employé pour faciliter la lecture



CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026

Nous sommes présentement en train de préparer le camp de jour de l'été 2026

Nouveauté, les inscriptions se feront en ligne.

Service d'intégration avec l'application MétaPRISME. Nous aurons la collaboration de l'école.

La participation des parents est essentielle.

L'application Hop-Hop demeure en fonction pour les présences au camp de jour.

Nous sommes membre de l'Association des Camps du Québec pour avoir accès à plus d'outils de gestion.

Les inscriptions se feront autour de la mi-avril

ON A HÂTE DE VOUS RETROUVEZ

Sainte-Cécile-de-Milton

VIE COMMUNAUTAIRE



SERVICE D'INTÉGRATION

Déposer une demande au service d'intégration du 10 février au 10 mars

Camp de jour 2026 à Sainte-Cécile-de-Milton



<https://saintececiledemilton.metaprisme.com/>



LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Être âgé de 5 à 12 ans
(en date du 30 septembre 2025)

Être un enfant ayant des besoins particuliers ou des handicaps
(Aucun diagnostic n'est demandé)

Vous pensez que votre enfant s'intègrerait mieux au camp s'il bénéficiait d'un soutien quelconque

Remplir la demande de service sur l'application MétaPRISME
(10 février au 10 mars 2026)

Un formulaire par enfant

Remplir le formulaire de demande ne garantit pas l'obtention d'une place au camp de jour. Les places sont limitées.

DÉFINITION DE SOUTIEN

Aide physique, supervision constante, consigne verbale, encouragement ou intervention/adaptation spécifique apportés par le personnel d'encadrement, sans quoi l'action demandée ne pourrait pas être réalisée.

LES ACCOMMODEMENTS

1. Adaptation des lieux;
2. Aide à la communication;
3. Gestion des émotions et des comportements;
4. Interaction avec les pairs;
5. Participation aux activités;

TYPES D'ENCADREMENT

1. Régulier sans accompagnement;
2. Regards bienveillants (diminution du ratio animateur par enfant des groupes réguliers);
3. Régulier avec accompagnement avec ratio variable (un, deux ou trois enfants par accompagnateur)
4. Spécialisé/adapté

Pourquoi on utilise l'application MétaPRISME

Objectifs

- Uniformiser la collecte d'informations (évaluation objective et complète)
- Opérationnaliser l'analyse (jumelages complémentaires)
- Éliminer le concept de ratio d'accompagnement (Niveaux de soutien)
- Planifier l'accompagnement (Interventions adaptées aux besoins des jeunes)
- Outil évolutif de suivi des jeunes (Offre de service et Bilan d'intégration)

Sections d'évaluation

- ☒ 1. Habiléités sociales et individuelles ;
- ☒ 2. Habiléités fonctionnelles ;
- ☒ 3. Communication et connaissance de soi ;
- ☒ 4. Participation aux activités ;
- ☒ 5. Comportements spécifiques ;
- ☒ 6. Comportements occasionnant un retrait de l'activité.

Niveau de soutien

Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé	Spécialisé
0 %	1 % à 9 %	10 % à 24 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 99 %	100 % et plus

Processus du programme d'intégration



Récapitulatif L'application métaPRISME

Votre utilisation de l'application



Patinoire et anneau de glace

Ouverts



Bon début de saison



Sainte-Cécile-de-Milton

Ouverture du chalet des patineurs

Le chalet des patineurs est ouvert uniquement en présence d'un surveillant.

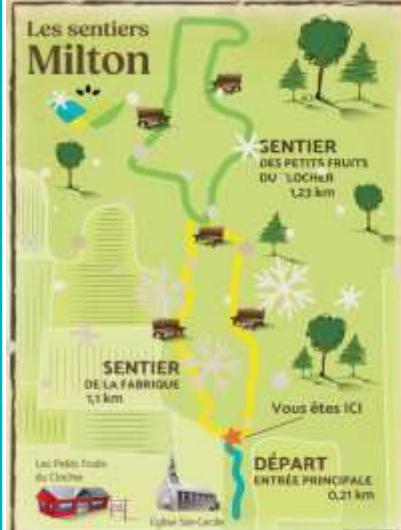
Surveillance

Du lundi au vendredi, une surveillance est assurée lorsque la patinoire et l'anneau de glace sont ouverts, de 17 h à 21 h.

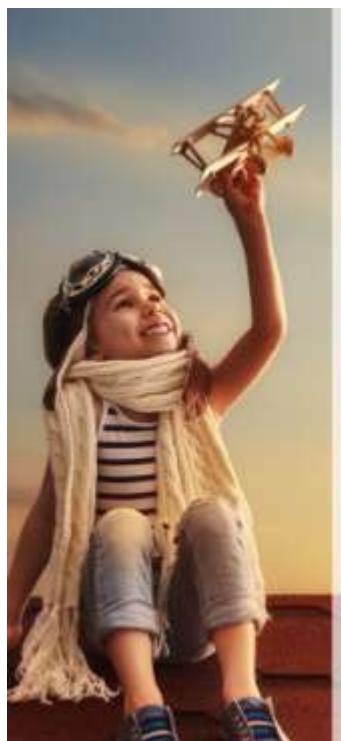
Heures d'ouverture des surfaces de patinage

- **En semaine :** de 13 h à 21 h
- **Les fins de semaine :** de 11 h à 21 h

À noter que des périodes d'arrosage peuvent occasionner des ajustements temporaires aux heures d'ouverture des surfaces de patinage.



VIE COMMUNAUTAIRE



2 au 13 février 2026
Inscription au préscolaire
Le temps est venu de planifier son envol!
Informations
[cssvdc.gouv.qc.ca/
inscription-et-admission](http://cssvdc.gouv.qc.ca/inscription-et-admission)
450 372-INFO

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
Québec
Conjuguons nos forces!

L'organisme **Les Loisirs Ste-Cécile inc.** souhaite accueillir de nouveaux membres afin de dynamiser son équipe et de proposer des activités variées pour les familles de Sainte-Cécile-de-Milton. Les personnes intéressées auront l'occasion de mettre à profit leurs idées créatives et leur désir d'implication dans la communauté. Le comité se réunit environ dix fois par année, soit une rencontre par mois, généralement en soirée. Ces réunions permettent de planifier et de coordonner les activités. Les membres sont soutenus par quelques conseillers municipaux ainsi que par la responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications.

loisirssaintececile@gmail.com



INFOS-EN BREF

Février 2026			Mars 2026		
4		Collecte des matières organiques	4		Collecte des matières organiques
6		Défi sans cuisson Atelier sur l'alimentation soirée jeux de société Salle communautaire	9		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!
7		Fête des neiges 13h à 15h30 au parc des Générations	10		Toast & Café, 50 ans et + 8 h 30 Salle communautaire
9		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!	11		Collecte des matières recyclables
10		Toast & Café, 50 ans et + 8 h 30 Salle communautaire	18		Collectes des ordures ménagères et des matières organiques
11		Collecte des matières recyclables	25		Collecte des matières recyclables
18		Collectes des ordures ménagères et des matières organiques	29		Chasse aux cocos 10h à 12h au parc des Générations
25		Collecte des matières recyclables			

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h 16 h 30
Mardi : 8 h à 12 h et 13 h 17 h 30



CONSEIL MUNICIPAL

Paul Sarrazin, maire | 450 378-1942 | 450 777-6717
maire@miltonqc.ca

Ginette Prieur, conseillère siège 1 | 450 531-6517
gprieur@miltonqc.ca

Sylvain Roy, conseiller siège 2 | 450 775-3600
sroy@miltonqc.ca

Johanna Fehlmann, conseillère siège 3 | 450 488-7706
jfehlmann@miltonqc.ca

Jacqueline L. Meunier, conseillère siège 4 | 450 378-6809
jlmeunier@miltonqc.ca

Pierre Bernier, conseiller siège 5 | 450 776-6218
pbernier@miltonqc.ca

Sylvain Goyette, conseiller siège 6 | 450 777-1346
sgoyette@miltonqc.ca

ADMINISTRATION | 450 378-1942

Hôtel de ville | 112, rue Principale

Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier
Poste 122 | direction@miltonqc.ca

Sofiane Fiala, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint et responsable de l'urbanisme | Poste 132
urbanisme@miltonqc.ca

Sylvain Maurice, surintendant des travaux publics | Poste 133 travauxpublics@miltonqc.ca

Vacant, Préposé travaux publics
Poste 133 | travauxpublics@miltonqc.ca

Audrey Blanchette, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications | poste 126
viecommunautaire@miltonqc.ca

Andréa Olivarez, adjointe à la direction | poste 127
comptabilite@miltonqc.ca

Vacant, adjointe administrative | poste 121
mun@miltonqc.ca

Simon Charest, inspecteur | poste 130
inspection@miltonqc.ca